



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

Délibération n°

N° D2025-179

Objet

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES.

Exposé des motifs :

Par délibération du Conseil de la Métropole du 27 février 2025, la Métropole Aix Marseille-Provence a approuvé la création du fonds de soutien pour l'acquisition et l'installation d'outils pour lutter contre les dépôts sauvages.

Ce dispositif d'aide financière vise à lutter contre les décharges sauvages pour préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie des habitants sur le territoire métropolitain.

Il permet de soutenir via le fonds de concours, conformément à l'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux métropoles par renvoi de l'article L.5217-7 du même code, l'acquisition, la pose et l'installation de caméras fixes ou mobiles pour les communes membres.

Par délibération en date du 17 juin 2025, la Mairie de Venelles a sollicité l'aide de la métropole pour l'acquisition d'une caméra de vidéo protection pour lutter contre les dépôts sauvages d'un montant de 11 602.98 € HT.

Une erreur a été commise dans le plan de financement de l'opération puisque la participation communale était inférieure à celle de la métropole ce qui est contraire au principe du fonds de concours, ce dernier ne pouvant excéder la part du financement assurée par la commune.

Il convient donc de retirer la délibération du 17 juin dernier et de solliciter la métropole à hauteur de 50% maximum (5 801.49 €) étant précisé que la part de la commune sera au moins égale au fonds de concours versé.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n° D2025-119 de la commune de Venelles en date du 17 juin 2025;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le retrait de la délibération n° D2025 -119 en date du 17 juin 2025 ;
- **DE SOLLICITER** l'aide de la métropole Aix-Marseille-Provence, au titre de l'aide au soutien à l'acquisition et l'installation d'outils pour lutter contre les dépôts sauvages selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à venir.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 VOIX CONTRE : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au

Le directeur général des services,
Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250923-DM2025_0179-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2025